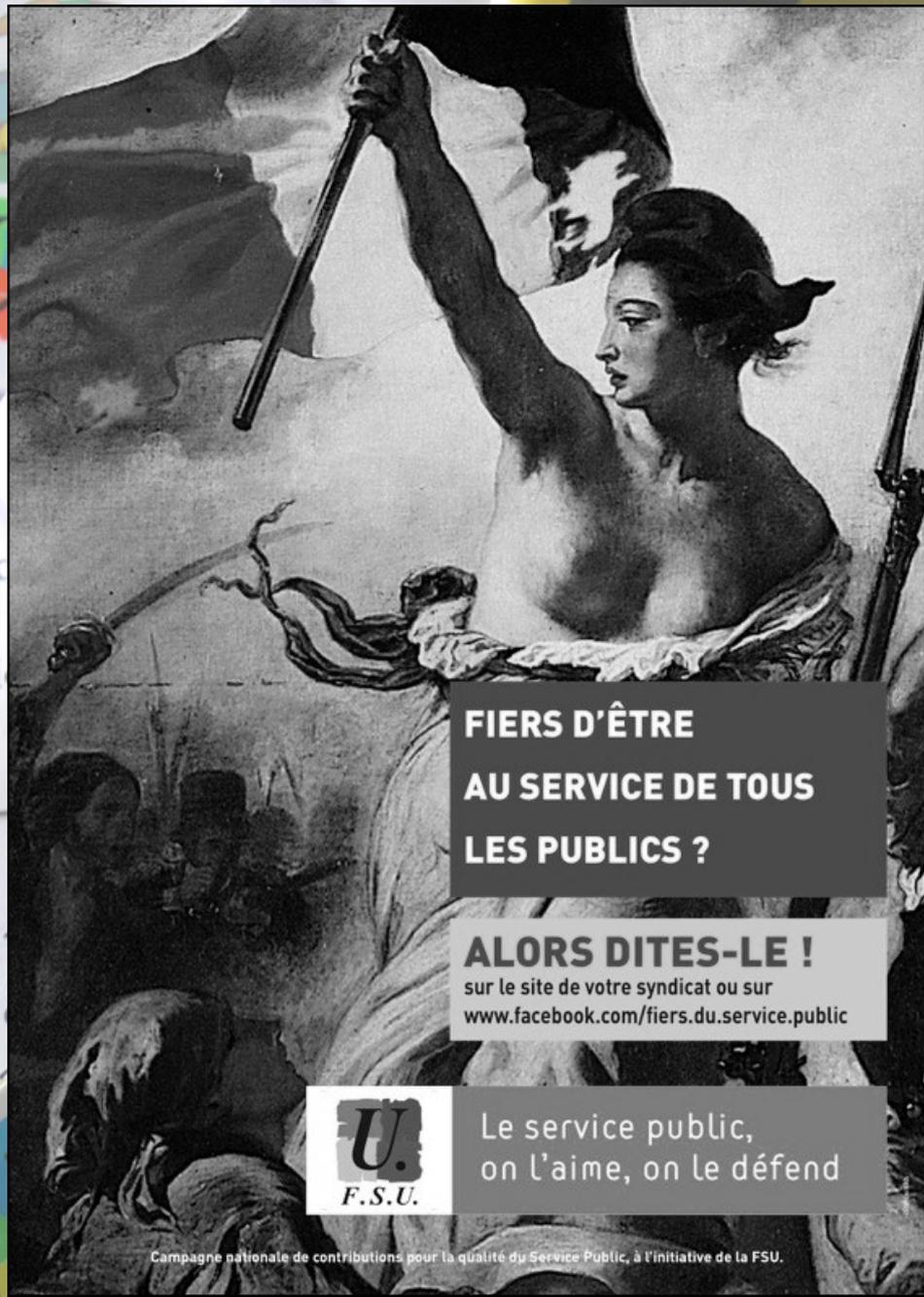


Fédération Syndicale Unitaire du Val de Marne

SNASUB, SNCS, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNIPES-PJJ, SNPIEN, SNUAS-FP, SNU-CLIAS, SNUEP, SNUipp, SNUPDEN, UNATOS.



**FIERS D'ÊTRE
AU SERVICE DE TOUS
LES PUBLICS ?**

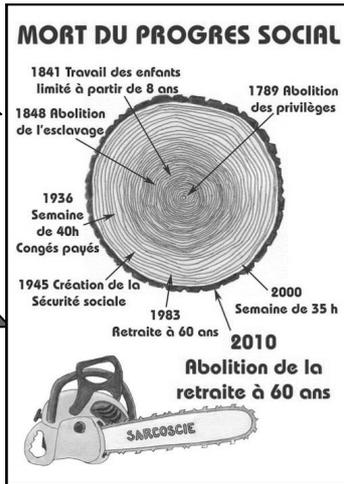
ALORS DITES-LE !
sur le site de votre syndicat ou sur
www.facebook.com/fiers.du.service.public



Le service public,
on l'aime, on le défend

Campagne nationale de contributions pour la qualité du Service Public, à l'initiative de la FSU.

**Construire
de nouvelles
moblisations**



Sommaire

- 2 Edito
- 3 Retour sur les mobilisations
- 4,5 Budget 2011
- 6,7 Dette publique
- 8,9 Socle commun
- 10,11 Droit de retrait, CHS

Rédaction:

Catherine Anglesio
 Christiane Belert
 Natacha Piaget
 Laurence Trublereau
 Photos: Sonia Kourda
 Tirage: Guy Malzac

Pour répondre aux besoins des marchés financiers et satisfaire les agences de notation, les pays de l'Europe adoptent des plans d'austérité qui frappent encore plus durement les populations déjà affaiblies par la crise économique et financière.

Après la Grèce, c'est au tour de l'Irlande, avec des suppressions de postes dans la Fonction Publique, une remise en cause du salaire minimum et des réductions de la protection sociale jamais égalées. Et certains évoquent le Portugal, l'Espagne,... voire la France.

Mais c'est sans dire que la dette publique enrichit doublement les créanciers; car si d'une part, l'Etat baisse leurs impôts, il leur emprunte avec remboursement du prêt et des intérêts !!!

En France, la pauvreté n'a pas reculé depuis plus de 10 ans, la précarité se développe et le chômage touche près de 10% de la population, tout particulièrement les jeunes. Malgré une mobilisation inégalée, la réforme Woerth des retraites a été adoptée, aggravant les conditions de travail et de pensions de l'ensemble des salariés. Dans le droit fil de cette réforme régressive, l'assemblée a voté un budget de rigueur qui aggravera les déficits et fragilisera encore davantage la situation du plus grand nombre. Ce budget est marqué par la persistance de choix qui accroissent les inégalités, privent les services publics de leurs moyens d'assurer leurs missions et tournent le dos aux besoins réels.

Plus que jamais se pose la question de la répartition des richesses et de la justice sociale.

C'est dans ce cadre que la FSU a décidé de lancer une grande campagne pétitionnaire intitulée « fiers du service public ». Il s'agit de recueillir des milliers de témoignages pour dire en quoi le service public est indispensable pour une société fondée sur la justice sociale et l'égalité et revendiquer les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Soyons nombreux à témoigner pour dire notre attachement aux services publics !

Catherine Anglesio

Retour sur les mobilisations: le SDU 94 reste mobilisé!

Réunis en AG des adhérents le 6 décembre, le SDU 94 a fait le point de la mobilisation sur les retraites. Les militants de la Préfecture, du Conseil Général et des communes ont été partie prenante de toutes les initiatives nationales et locales, avec des mobilisations inégales selon les secteurs. Comme au niveau national, les collectivités locales ont été très présentes : faiblesse des salaires, précarité, dégradation des conditions de travail due aux difficultés budgétaires, casse de la qualité du service public (décret Morano pour les crèches), remise en cause d'acquis sociaux, avaient déjà sensibilisé les personnels.

Dans de nombreuses collectivités, nos équipes ont participé aux AG intersyndicales, aux distributions de tracts (marchés, gares, métros, centres commerciaux, restaurants inter-entreprises, voie publique). Elles ont participé aux collectifs locaux et au collectif départemental. Des difficultés

sont parfois apparues dans quelques collectivités vis-à-vis de certains partenaires syndicaux !

Des liens se sont créés avec les jeunes, lycéens et étudiants, les retraités, le secteur privé. La couleur politique de nos élus-employeurs a bien sûr compté dans la mobilisation. Des pressions ont parfois eu lieu pour maintenir ouvert au public certains services. Au plus fort de la mobilisation, force est de constater qu'il a manqué au niveau national un appel fort et clair à la grève générale reconductible, avec blocage économique du pays.

Les militants du SDU 94 sont très conscients des enjeux de l'heure : d'autres mobilisations vont venir, notamment sur la sécurité sociale, mais aussi au niveau local, parfois face à certains élus-employeurs qui dénoncent la politique d'austérité gouvernementale, mais sont tentés de l'appliquer dans leur collectivité !

Fuite radioactive à Saint Maur des Fossés

Suite à une erreur du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), du matériel contaminé par du tritium, élément radioactif très volatil, a été livré à l'entreprise 2M Process, située à 200 mètres du collège Pissaro. Le matériel contaminé a été ouvert vers le 18 octobre (une enquête est ouverte, espérons avoir rapidement les conclusions). La fuite a été découverte début novembre et les premières actions datent du 9 novembre avec les mesures pour les personnes habitant au voisinage proche de l'entrepôt, les prélèvements dans l'air, l'eau, les végétaux ... mais rien au collège avant le 25 novembre ! Les personnels, les parents d'élèves, les élèves sont en demande d'informations sur les conséquences à court, moyen et long terme de cette fuite

radioactive. Les réunions d'information organisées n'ont pas reçu les foules attendues car l'information n'a pas été faite de manière efficace. Face à ce genre de situation, ne sommes nous pas en droit d'attendre que tous les moyens soient pris pour que nous soyons mis au courant ? Devant des instances pour le moins muettes sur le sujet, les membres du Comité Hygiène Santé ont demandé une communication claire sur cet accident.

Les personnes qui voudraient faire des analyses médicales peuvent en faire la demande soit en allant sur le site de la mairie de Saint Maur soit sur le site de l'IRSN.

Pour toutes informations complémentaires; allez voir le site de la CRIIRAD.

Budget 2011

Budget 2011 : injustice et contresens économique

L'Etat préserve le bouclier fiscal pour une minorité mais se désengage de nombreuses missions vitales pour tous au risque de compromettre la reprise de la croissance et la cohésion sociale.



Alors que la crise économique et sociale est encore bien réelle et risque de rebondir, le gouvernement prépare un budget de rigueur inacceptable et injuste qui, loin de répondre aux besoins, aggravera les déficits et fragilisera la situation du plus grand nombre. Au prétexte d'enrayer l'envolée sans précédent des déficits publics et de les ramener de 7,7% du PIB à 6% en 2011, il frappe fort sur les missions publiques mais épargne les cadeaux aux plus riches : baisse des crédits, coupes massives dans les effectifs de fonctionnaires, gel des dotations aux collectivités locales.

En effet, la loi de finance met fin au plan de relance décidé en 2009 (16 milliards d'euros) et prévoit 7 milliards d'euros d'économies.

-La Fonction Publique, qui a perdu 100 000 postes entre 2007 et 2010, subira l'an prochain une nouvelle hémorragie de 31638 équivalents temps plein. Presque tous les ministères sont touchés, mais suivie par la défense (- 8 250) et le budget (- 3 127), l'Education Nationale est la plus concernée, avec une perte de 16120 postes dont 8 967 postes dans le 1er degré, 4 800 dans le second degré et 600 emplois de personnels administratifs, 145 dans l'enseignement agricole public. Les conséquences seront lourdes : augmentation des effectifs des classes, baisse de la scolarisation des enfants de 2 ans, suppression des RASED, CNED, INRP, diminution de l'offre de formation pour les jeunes, diminution du potentiel de remplacement, casse généralisée de l'administration de l'éducation nationale, formation des enseignants dégradée.

Bref, l'Etat ne prépare plus l'avenir.

Baisse de 20% au travail et à l'emploi alors que la plupart des économistes prévoient une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi et un accroissement du chômage de longue durée.

-Les crédits sont revus à la baisse pour une série de missions de l'État :

l'écologie (-1,25%), le logement (-1,5%), la solidarité et l'insertion (-1,6%) l'agriculture (-5%), le travail et l'emploi (-20% !) et Pôle emploi amputé de 1800 postes verra ses ressources ponctionnées en 2012 et 2013 alors que la plupart des économistes prévoient une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi et un accroissement du chômage de longue durée. Dans la Justice, l'apparente hausse du budget cache mal l'unique objectif de construction de nouvelles places de prison mais ne satisfait pas les besoins cruciaux.

Budget 2011

- **Les collectivités locales**, pourtant garantes de nombreux services à la population et à l'origine de près 3/4 des investissements publics, **sont durement frappées**, puisque le projet de loi de finances prévoit le gel pendant trois ans des dotations de l'État, ce qui ne manquera pas de mettre à mal les missions de service public exercées au profit des populations les plus fragilisées.

- **Le plan de financement de la sécurité sociale met en place de nouvelles restrictions à l'accès aux soins et à la prise en charge.** L'objectif gouvernemental est bien de transférer toujours plus sur les personnes et les complémentaires la dépense de santé. C'est dans la même logique que le gouvernement prépare une loi gravissime sur la dépendance qui conduira à une privatisation rampante de la Sécurité sociale et à une remise en cause de notre modèle social collectif et solidaire.

Tous ces choix budgétaires dictés par une volonté d'**austérité dogmatique**, dans l'esprit du pacte de stabilité européen, sont des régressions sociales dangereuses qui risquent d'empêcher la relance de l'activité économique d'autant plus qu'au chapitre des recettes, des efforts sont aussi demandés mais pas à tous :

- Après avoir fait miroiter un grand coup de rabet sur les niches fiscales et sociales, qui amputent chaque année les finances publiques de 115 milliards d'euros, le gouvernement annonce leur réduction à hauteur de... 9,4 milliards d'euros l'an prochain.

- Alors que les plus fortunés de nos concitoyens voient leur **bouclier fiscal préservé**, ce sont les ménages qui sont ponctionnés avec notamment une hausse de 3% des taxes sur l'électricité.

- Bercy épargne, en revanche, une série de **cadeaux aux entreprises**, très coûteux et à l'efficacité contestée, tels que le crédit d'impôt recherche, la baisse de la TVA à 5,5 % dans la restauration (manque à gagner de 3 milliards pour l'État) ou la suppression de la taxe professionnelle (qui coûtera près de 9 milliards par an). Le pactole des 25 milliards d'exonérations de cotisations sur les bas salaires et celui des 3 milliards d'exonérations sur les heures supplémentaires sont également préservés pour le patronat.

Au final, c'est un **projet de loi de finances 2011 inique et contre-productif que la FSU est déterminée à dénoncer** en poursuivant sous toutes les formes la bataille de l'opinion et l'action pour la défense de l'emploi, des salaires, des retraites et des services publics.

Plus que jamais se pose la question de la répartition des richesses et celle de la justice sociale. En France, les écarts entre les revenus les plus hauts et les plus bas se creusent, la pauvreté n'a pas reculé depuis plus de 10 ans, la précarité se développe.

Pour relancer la croissance et le progrès social, il faut commencer par **taxer le capital et les dividendes** au moins à la même hauteur que les revenus du travail et rendre au travail les 10 points de PIB dont il a été spolié depuis le milieu des années 80 et qui représentent dix fois le trou de la Sécurité sociale (11 milliards d'euros) ; neuf fois le déficit de l'assurance-chômage (14 milliards) ; trois fois celui des retraites (43 milliards).

A qui profite la dette publique?

Le déficit du budget de l'Etat s'est élevé à 56 milliards d'euros en 2008.

Ce déficit est chronique depuis des années et tend à s'accroître.

Mais d'où provient-il ?

La réponse habituelle est que l'Etat est trop dépensier, car il y a trop de fonctionnaires et que ce sont nos enfants qui rembourseront ces dépenses.



Ce qui est parfaitement inexact !

Les dépenses stagnent, les recettes diminuent : ce phénomène a été reconnu par le rapporteur général de la commission des finances, l'UMP Gilles Carrez.

Le déficit public n'est donc pas dû à un excès de dépenses publiques mais à la politique de baisse des impôts.

En l'absence des baisses d'impôts qui ont régulièrement eu lieu depuis 2000, les recettes de l'Etat auraient dû se monter en 2008 à 348.5 milliards d'euros. Or, les recettes de 2008 ont été en réalité de 265.1 milliards d'euros, en raison des allègements fiscaux successifs. Ce qui signifie que l'annulation des avantages fiscaux accordés depuis 10 ans rapporterait immédiatement 83 milliards d'euros.

Cette politique systématique de baisse des impôts est conduite depuis plus de 10 ans. Cela concerne surtout l'impôt sur le revenu des plus riches et celui des sociétés.

Les allègements fiscaux concernent l'impôt sur le revenu (bouclier fiscal, fiscalité sur les plus-values, les revenus locatifs) dans le but de réduire les impôts payés par les plus hauts revenus : la perte est estimée entre 33 et 41 milliards d'euros.

Sont également concernées les baisses d'impôts sur les sociétés (crédit d'impôt recherche, prêt à taux zéro, taxation à taux réduit des plus-values) qui

représentent 10 milliards d'euros. Le coût de la réforme de la taxe professionnelle s'élèvera quant à lui au moins à 9 milliards d'euros.

**Ce que l'Etat ne prélève plus
sous forme d'impôts
aux marchés financiers,
il leur emprunte
avec remboursement du prêt
et paiements d'intérêts!!!**

Mais la dette nourrit grassement la « classe des créanciers de l'Etat » : car on n'emprunte qu'aux riches. L'Etat se tourne vers ceux qui cherchent à prêter leur argent, c'est-à-dire à le placer : les banques, les assurances...: ce qu'on appelle les marchés financiers; les mêmes que ceux à qui bénéficient les cadeaux fiscaux. Ce que l'Etat ne leur prend plus sous forme d'impôt, il leur emprunte avec remboursement du prêt et paiements d'intérêts!!!

Et le paiement des intérêts coûte de plus en plus cher : plus de 40 milliards d'euros sont versés chaque année aux créanciers de l'Etat, soit 15% du budget !

A qui profite la dette publique?

Quant aux créanciers, ils vont demander des intérêts les plus élevés possibles, et ce en arguant du risque d'insolvabilité : plus le débiteur est réputé pauvre, plus le risque d'insolvabilité est important, plus les taux d'intérêt sont élevés.

La Grèce a payé des intérêts 2 fois supérieurs à ceux de l'Allemagne !

Mais ces mêmes créanciers demandent aux Etats les plus riches, à l'Europe et au FMI de garantir les prêts afin justement de supprimer tout risque....

Rappelons que depuis 1973, sous l'impulsion de Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre de l'Economie et des Finances, le Trésor Public ne peut plus emprunter directement à la Banque de France à un taux d'intérêt faible ou nul (par création monétaire), comme il en avait jusqu'alors le droit mais doit emprunter à des banques privées.

Enfin, les dettes publiques s'internationalisent : plus des 2/3 de la dette française sont détenus par des marchés basés à l'étranger, principalement dans la zone



euro. Ce phénomène est identique dans les autres pays. Les Etats pratiquant tous la même politique fiscale, la « mondialisation » de la dette fait croire que chaque Etat est prisonnier des marchés financiers et tributaires de l'appréciation des agences de notation alors qu'en réalité, c'est l'inverse : les marchés financiers à la recherche de placements lucratifs et sans risque sont dépendants des choix politiques effectués par les Etats.

Les mêmes qui dénoncent la dette feront tout ce qu'il faut pour la faire durer car elle est trop rentable pour eux !

Fresnes: tentative de « mutualisation »

L'inspection académique a tenté de faire passer une expérimentation dans 2 collèges de Fresnes, Francine Fromond et Saint Exupéry. L'idée était de « mutualiser » ces deux collèges en regroupant les 6èmes et les 5èmes dans l'un, les 4èmes et les 3èmes dans l'autre. Pour que cette expérimentation ait lieu, il fallait le vote positif de chacun des deux conseils d'administration, ce qui n'a pas été le cas.

La FSU94, le SNES94 et la FCPE94 ont interpellé le maire conseiller général de Fresnes sur cette question: comment en effet ne pas voir dans cette expérimentation une tentative de mise en place des préconisations du Haut Conseil à l'Education contre le collège unique? Si ce dernier soulève encore de nombreuses questions, doit-on pour autant l'abandonner et revenir à une sélection en fin de 5ème?

Par ailleurs les personnels n'ont pas été consultés; en particulier, les agents d'entretien dont le projet explique qu'ils auraient du effectuer des replacements dans l'autre établissement.....

2nd degré: livret de compétences

L'évaluation des élèves connaît une nouveauté sans précédent. En effet, cette année se met en place en 3e un livret personnel de compétences (LPC) dont les critères sont imposés nationalement.

Sa validation est obligatoire pour l'obtention du brevet. Son application se fera ensuite sur tout le collège puis en primaire. Ce LPC permettra l'application du socle de connaissances et de compétences (loi Fillon). Ce socle est bien souvent différent des programmes nationaux par son contenu minimaliste. Il concerne tous les établissements mais devient l'horizon indépassable dans l'éducation prioritaire (CLAIR, RAR).

Comment un tel système peut-il être légitimé pédagogiquement ? Quels impacts risquent d'avoir le LPC sur nos élèves et sur l'Ecole ?

Peut-on innover pédagogiquement et refuser cette nouvelle approche par compétences puisqu'elle se légitime en s'appuyant sur de vrais problèmes ?

Qu'implique cet enseignement par compétences ?

On nous explique que la note est injuste, qu'elle démotive et est incompréhensible par les parents, contrairement à l'approche par compétences (APC).

Or, si on regarde de plus près le LPC, on se rend compte que ce sont le plus souvent des compétences transversales, c'est-à-dire générales. Sorties de tout contexte disciplinaire elles en perdent leur sens. Donc pour appliquer ce LPC, il faudrait que chaque établissement le réécrive. Mais alors, chaque prof ou établissement adaptera ses exigences à ses élèves.

Le service de l'inspection belge, où les compétences sont mises en place depuis 10

ans, a ainsi constaté que les compétences étaient sources d'inégalité entre les élèves et les établissements parce que l'APC s'intéresse à la façon dont sont mobilisés les savoirs. Peu importe les savoirs utilisés, ce qui compte c'est de s'exercer pour réussir la compétence. Il n'est pas prévu de temps pour l'apprentissage des savoirs, charge ensuite aux familles de faire le lien entre les tâches réalisées et les savoirs quand elles le peuvent.

L'APC ne reprend pas les principes des pédagogies nouvelles contrairement à ce qui peut parfois être avancé. Celles-ci cherchent par l'activité à faire intégrer des savoirs et à déconstruire les idées préconçues dans un but émancipateur. Là l'activité est surtout instrumentale et loin de respecter la liberté pédagogique des enseignants elle standardise leurs pratiques. D'ailleurs, elle commence à être remise en cause dans les pays francophones, précurseurs en la matière.

Le LPC n'est-il donc qu'un simple outil pédagogique ?

L'APC n'est pas utilisée uniquement en France, d'abord mise en place au Québec, en Suisse, en Belgique, elle s'étend à de nombreux pays (anglo-saxons, Argentine, Togo...). Elle répond en cela à des textes rédigés par l'OCDE, la commission européenne... qui écrivent que la logique de compétences est réclamée par les employeurs qui « ont reconnu en elle les facteurs clés de dynamisme et de flexibilité. Une force de travail dotée de compétences est à même de s'adapter continuellement à la demande » (OCDE, Paris, 2001).

Certes, dans les pays francophones, l'APC a toujours été mise en place afin de

INACCEPTABLE!!!

répondre, en apparence, à des besoins pédagogiques, mais dans les pays anglo-saxons, sa mise en place a été justifiée immédiatement par l'adaptation de l'Ecole au marché du travail et à son évolution.

Celui-ci se polarise entre un besoin d'emplois à fortes qualifications et d'emplois à très faibles qualifications. Il n'a donc pas besoin que tous les élèves réussissent. En France, le rapport sur l'Ecole de C. Thélot (2004) disait : « la notion de réussite pour tous ne doit pas prêter à malentendu. Elle ne veut certainement pas dire que l'école doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées. » Il s'agit donc de dualiser l'Ecole.

De là découle l'intérêt de transformer l'évaluation et pourquoi pas à terme les diplômes qui s'effaceront devant les certifications (LPC, B2I, A2...). Or, les diplômes sont rattachés à une grille salariale et à des droits. Les certifications ne le sont pas. Le LPC lui, suivra l'élève jusque sur le marché de l'emploi puisque le code du travail a été modifié en ce sens. : L'élève pourra intégrer son LPC dans un « passeport orientation et formation » qu'il « pourra » présenter à son futur

employeur. Celui-ci aura donc accès à ses compétences acquises ou non depuis l'école primaire ainsi que sur son comportement.

Accepter de remplir ce LPC c'est donc entrer dans une logique qui n'est pas sans conséquences, d'autant plus que les textes précisent que les principaux peuvent modifier les validations des enseignants ainsi que le jury du brevet. Il s'agit donc de l'attribuer à tous et de transformer artificiellement l'échec scolaire en réussite. Au contraire, s'opposer ce n'est pas refuser l'innovation pédagogique, c'est avant tout se battre pour garantir une véritable chance pour tous nos élèves et mettre réellement en débat les questions qui doivent être posées en n'oubliant pas que la pédagogie ne peut pas constituer une « pensée unique » qui méprise le travail enseignant.

Il faut retarder le remplissage du LPC le plus longtemps possible pour débattre et informer les parents et collègues. Certains établissements ont déjà refusé de le remplir et se sont alliés aux parents d'élèves pour dénoncer cet outil. N'hésitez pas à solliciter vos syndicats pour une intervention sur ce sujet et tenez-les informés de vos décisions.

Compétence 7 - L'autonomie et l'initiative
ÊTRE ACTEUR DE SON PARCOURS DE FORMATION ET D'ORIENTATION
Se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés.
Connaître les parcours de formation correspondant à ces métiers et les possibilités de s'y intégrer.
Savoir s'autoévaluer, et être capable de décrire ses intérêts, ses compétences et ses acquis.
ÊTRE CAPABLE DE MOBILISER SES RESSOURCES INTELLECTUELLES ET PHYSIQUES DANS DIVERSES SITUATIONS
Etre autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles.
Identifier ses points forts et ses points faibles dans des situations variées.
Mobiliser à bon escient ses capacités motrices dans le cadre d'une pratique adaptée à son potentiel.
Savoir nager.
FAIRE PREUVE D'INITIATIVE
S'engager dans un projet individuel.
S'intégrer et coopérer dans un projet collectif.
Manifester curiosité, créativité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement.
Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions.

Infos pratiques; hygiène, sécurité et conditions de travail droit de retrait

Vos élus au CHS départemental:

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sonia KOURDA SNES	Cécile QUINSON SNUipp
Marc LESVIGNES SNUipp	Yamina BELARBI SNICS
Jean Pierre LHANDÉ SNUAS-FP	Juliette TARTES SNASUB
Jean-Michel GOUEZOU SNES	Catherine ANGLÉSIO SNES

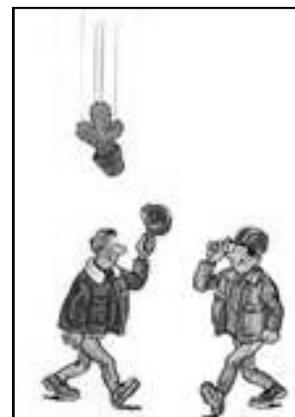
Procédure à respecter pour le droit de retrait:

Il est règlementé par les articles 5-6,5-7 et 5-8 du décret 82-453 du 28 mai 1982.

Pratiquement, un agent qui pense que sa situation de travail présente un danger grave ou imminent ou qui constate une défectuosité dans les systèmes de protection doit en aviser immédiatement son autorité administrative (chef d'établissement dans le 2nd degré, IA via l'IEN dans le 1er degré) et le signaler sur le registre spécial. Parallèlement, il peut contacter un membre du CHS qui va, de son côté, constater qu'il existe une cause de danger grave ou imminent, informer l'autorité administrative et le signaler sur le registre spécial.

Une fois cette 1ère démarche effectuée, l'agent peut ou non se retirer de la situation de travail: S'il se retire, une enquête est menée par l'autorité administrative. C'est aussi systématiquement le cas si un membre du CHS a été alerté: dans ce cas, l'enquête est menée par l'autorité administrative et le membre du CHS auteur du signalement.

A la suite de cette enquête, soit un désaccord persiste et le retrait est estimé injustifié: l'agent est mis en demeure de reprendre son travail. Soit il y a accord, et des mesures



En résumé: pour exercer son droit de retrait, il faut:

- 1- informer son autorité administrative
- 2- signaler le fait dans le registre spécial

sont prises afin de faire disparaître le danger.

Conseils: dans le cas où un agent souhaite exercer son droit de retrait, il a tout

intérêt à alerter un membre des délégués du personnel au CHS. En effet, celui-ci pourra l'aider dans ses démarches et participer à l'enquête.

Pour être mis en contact avec un membre du CHSD, téléphoner

à la FSU94 au 01 49 56 97 22, au SNUIPP au 01 49 56 97 10 ou au SNES au 08 11 11 03 83.

Le registre des dangers graves et imminents est un registre obligatoire dans un établissement.

1 Suivi médical des personnels

◆ Surveillance médicale particulière à l'égard

- des handicapés
- des femmes enceintes
- des agents réintégrés après un congé de longue maladie ou après un congé de longue durée
- des agents souffrant de pathologies particulières
- des agents exposés à des risques professionnels

◆ Le médecin de prévention est amené à intervenir lors :

- de difficultés professionnelles en rapport avec un problème de santé
- d'aménagement, d'adaptation du poste de travail
- de reconversion, réorientation, reclassement professionnels

La médecine de prévention est un droit!

Vous pouvez demander une visite médicale auprès de votre médecin de prévention!

(Ci-dessous, modèle de lettre à recopier et à compléter selon votre situation)

Vous pouvez, si vous le souhaitez, avertir les élus CHS de votre syndicat de votre démarche.)

Etablissement d'exercice :

Adresse

Médecin de Prévention
Inspection Académique du Val de Marne
58-60 avenue du Général De Gaulle
94000 Créteil

Objet: demande d'examen médical

Monsieur le Médecin de Prévention,

Je souhaiterais bénéficier d'un examen médical, conformément aux textes en vigueur réglementant la médecine de prévention pour les enseignants, en application de la circulaire d'application FP/4 nb01871 du 24 janvier 1996 complétant le décret 82-453 du 8 mai 1982.

Je précise qu'en ce qui me concerne, cette visite est de droit

- tous les ans puisque je suis porteur de handicap, enceinte, agent réintégré, exposé(e) à un risque particulier (amiante...), porteur d'une pathologie particulière..(ne garder que ce qui vous concerne)
- tous les 5 ans minimum et que je n'en ai pas bénéficié depuis le

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Médecin de Prévention, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

A, le

Signature



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour vous occuper **sereinement**
de l'avenir des autres, nous vous aidons
à **construire** le vôtre.

> Prêts immobiliers, crédits consommation, épargne, assurances,
tous les services **d'une banque 100% éducation nationale**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant en Ile de France
Créteil • Evry • Paris Quartier Latin • Paris Haussmann
Versailles • Paris la Défense
Tél. : 0820 09 99 89*

photos : Getty Images

* N° Indigo : 012 4110166